

L'Europe érige un État des sanctions — il résiste ! | Col. Jacques Baud

Les sanctions de l'UE peuvent-elles se transformer en punitions sans procès, et les pouvoirs de politique étrangère peuvent-ils être dirigés vers les Européens eux-mêmes ? Dans cette discussion, je suis rejoint par le colonel Jacques Baud (ancien colonel de l'armée suisse et officier du renseignement), aujourd'hui visé par des sanctions de l'UE, pour analyser la zone grise juridique, le problème des preuves et la volonté plus large de contrôler le récit. Liens : Site d'appel et de pétition : <https://www.appeal-baud.com> Substack Neutrality Studies : <https://pascallottaz.substack.com> Boutique et dons : <https://neutralitystudies-shop.fourthwall.com> Chapitres : 00:00:00 Introduction 00:01:33 Les sanctions comme punition extrajudiciaire et précédent dangereux 00:06:06 « Y a-t-il des nouveautés sur le plan juridique... quelque chose que vous puissiez partager avec nous ? » 00:09:36 « Ils ne peuvent utiliser que des sources accessibles au public... est-ce bien le cas ? » 00:12:32 « Que peut faire le service juridique du Conseil et que ne peut-il pas faire ? » 00:16:54 Dérogation humanitaire et comptes gelés 00:22:39 Les sanctions comme armes de politique étrangère tournées vers l'intérieur 00:34:34 Les récits de guerre hybride et la prétendue doctrine Gerasimov 00:42:20 Leçons de la guerre en Ukraine, pensée systémique, inadéquation de la formation 00:55:10 Conclusion

#Pascal

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à nouveau dans *Neutrality Studies*. Je m'appelle Pascal Lottaz, je suis professeur associé à l'Université de Kyoto. Aujourd'hui, je suis à nouveau accompagné de mon compatriote et ami, le colonel Jacques Boll, ancien colonel de l'armée suisse, officier du renseignement et, depuis décembre 2025, également persona non grata — ou plutôt, une personne inscrite sur la liste des sanctions de l'Union européenne. Nous avons déjà parlé avec Jacques ; il nous a déjà donné pas mal d'explications sur cette chaîne. Il est aussi intervenu sur la chaîne de NEMA, *Dialogue Works*. Je pense que ton cas, Jacques, est désormais bien connu, et je suis heureux de constater qu'en Suisse, où je me trouve actuellement, ton affaire est discutée dans les cercles que je fréquente — aussi bien à gauche qu'à droite. Ton cas a un impact considérable sur le débat concernant l'avenir de la Suisse et, plus largement, celui de l'Europe. Je suis très heureux de te retrouver ici sur la chaîne.

#Jacques Baud

Oui, eh bien, tout d'abord, merci beaucoup de m'avoir invité à nouveau. Merci pour tout le soutien et tout ce que vous avez fait en faveur de ma cause. Je sais tous les efforts que vous avez déployés au cours des deux derniers mois à ce sujet, et je suis vraiment reconnaissant pour tout ce que vous

avez fait, ainsi que pour tout ce que vous avez déclenché et contribué à faire pour améliorer ma situation. Mais, comme vous l'avez justement dit, ma situation est ma situation, bien sûr. Pourtant, elle comporte aussi un danger pour d'autres. Je veux dire, mon cas constitue un précédent — ou un possible précédent — pour d'autres affaires à l'avenir. Et je pense que beaucoup de gens ont compris que nous sommes confrontés à une forme de punition extrajudiciaire, et que cela va à l'encontre de toutes les règles, pratiques et même des valeurs que nous avons en Europe.

Je veux dire, l'histoire de la démocratie en Europe repose sur ces pratiques et ces principes d'habeas corpus et de primauté du droit. Et quand on parle de « primauté du droit », cela signifie que tout est régi par la loi. Mais ici, dans mon cas, c'est exactement l'inverse : il y a des personnes qui gouvernent en dehors de la loi. Et cela représente un danger très, très important, surtout parce que les Européens, disons-le ainsi, n'ont pas pris conscience de cet aspect. Jusqu'à présent, les mesures qui me concernent relèvent de la politique étrangère. Elles ont été conçues pour atteindre des personnes situées en dehors des limites du droit européen, si l'on veut — des personnes vivant en dehors de l'UE. Et par conséquent, c'est exactement la même chose.

Je veux dire, on peut faire la comparaison. En temps de guerre, on a le droit de tuer des gens. Mais quand on n'est pas en guerre, on n'a pas le droit de tuer qui que ce soit. C'est pour cela qu'il existe une distinction entre la politique étrangère — qui inclut la guerre, non pas les guerres internes mais les guerres extérieures — et la politique intérieure. En droit interne, il est interdit de tuer, mais en politique étrangère, on peut avoir ce droit dans certaines circonstances, bien sûr. Donc c'est exactement la même chose ici. Et quand on commence à confondre le droit et l'absence de droit, on se retrouve dans une situation extrêmement préoccupante. C'est exactement ça. Je veux dire, tu as fait une vidéo sur la question de la légalité, de l'extra-légalité — pas de l'illégalité, mais de l'extra-légalité — c'est-à-dire en dehors du droit.

Et nous sommes exactement dans cette situation, ce qui est extrêmement préoccupant. Je constate que de plus en plus de personnes commencent à comprendre cela — ce qui n'était pas le cas au début. Lorsque les sanctions ont été prononcées, personne ne comprenait. Certains pensaient qu'il s'agissait d'une décision judiciaire normale, mais ce n'est pas une décision judiciaire ; c'est une décision extrajudiciaire. Et c'est bien là le problème. Voici donc quelques réflexions à propos de ce que vous avez dit, et je pense que cela devrait orienter l'ensemble du processus. Je veux dire, évidemment, je suis aujourd'hui au centre du problème, mais ce qui m'arrive maintenant pourrait arriver à n'importe qui demain — et c'est quelque chose que personne ne souhaite.

#Pascal

Non, ce n'est certainement pas ce que nous voulons. Et ce régime — s'il ne s'arrête pas — va s'étendre. Je veux dire, c'est un outil. Et pour le moment, c'est un outil utilisé de manière expérimentale, je dirais, pour voir ce qui est possible. On peut aussi constater une progression : d'abord l'utilisation de sanctions uniquement contre des États, puis contre des entités, ensuite contre des personnes proches de ces entités, puis — surtout en Russie — contre des personnes à l'intérieur

même de la Russie qui étaient liées d'une manière ou d'une autre, comme des journalistes qui ont rendu compte depuis le Donbass, et ainsi de suite.

Et ensuite contre des individus à l'intérieur de l'Union européenne. Vous n'êtes pas citoyen de l'UE, en tant que Suisse, mais Hussein Dogru l'est, et il se trouve en Allemagne. On voit bien qu'il s'agit d'une phase expérimentale, et si cela ne s'arrête pas ici, la situation va empirer. Alors, y a-t-il des nouvelles sur le plan juridique — avec vos avocats ou les personnes à qui vous avez parlé — concernant la manière dont vous abordez la bataille juridique contre cela ? Y a-t-il quelque chose que vous puissiez partager avec nous ? Parce qu'évidemment, tout ne peut peut-être pas être rendu public.

#Jacques Baud

Oui, il y a évidemment certaines choses que je ne suis pas autorisé à dire publiquement à ce stade. Mes avocats et moi avons reçu les documents qui ont servi de base à la décision de me placer sous sanctions. Nous savons donc quelle est la substance de l'accusation, si vous voulez.

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de la partager. Et même si nous en avons le droit, je ne le ferais pas, car cela fera partie de—eh bien, cela définira la stratégie que nous utiliserons pour contester la décision de sanctions. Il est également important de comprendre que certaines personnes disent : « Eh bien, en Belgique, par exemple, il y a un professeur de droit international qui affirme que nous sommes dans un État de droit, puisque maintenant on peut contester la décision. »

Eh bien, ce n'est pas l'État de droit. Nous sommes simplement en train d'attaquer, si l'on peut dire. Pour résumer un peu la stratégie : nous ne pouvons pas aller contre la décision elle-même ; nous pouvons seulement attaquer le Conseil de l'Union européenne et dire qu'ils ont pris une décision qu'ils n'auraient pas dû prendre. Voilà. Donc, ce n'est pas une défense au sens juridique du terme — c'est une contre-attaque, si je puis dire. Et cela signifie que nous baserons notre défense sur le fond des accusations, malheureusement. C'est allemand, désolé.

#Jacques Baud

Ce que je peux dire, c'est que dans tous les documents publiés, je n'en ai reçu aucun — aucun d'entre eux ne cite une citation directe que je n'aurais pas dû faire. Aucun n'inclut de citation directe ; ce n'est toujours que des oui-dire, ce que les gens ont dit à mon sujet, ou des choses de ce genre. Il n'y a aucune citation directe de moi.

#Pascal

Hé, petite interruption rapide parce que j'ai récemment été banni de YouTube. Et même si je suis de retour, cela pourrait se reproduire à tout moment. Donc, s'il vous plaît, pensez à vous abonner non seulement ici, mais aussi à ma liste de diffusion sur Substack — c'est pascallottaz.substack.com. Le

lien est dans la description ci-dessous. Et maintenant, retour à la vidéo. Hussein Dogru m'a dit que les accusations reposent sur le fait que le Conseil n'a pas le pouvoir de mener des enquêtes criminelles. Ils ne peuvent donc utiliser que des sources publiques pour monter le dossier contre vous. Ils se basent entièrement sur ce qui a déjà été publié et s'appuient sur des sources secondaires — du genre : « Le magazine X a dit ceci à propos de Jacques, donc l'accusation tient. » C'est bien ça ? C'est de ça qu'il s'agit ? Oui, c'est exactement ça. C'est exactement ça.

#Jacques Baud

Et c'est encore plus choquant parce que... je ne veux pas parler des affaires des autres, puisque évidemment chacune a ses particularités. Mais dans mon cas, tout ce que j'ai dit se trouve dans mes livres. Vous savez, tout est écrit quelque part. Donc vous pouvez vérifier — s'il y a une accusation ou si quelqu'un prétend que j'ai dit ceci ou cela, vous pouvez le vérifier. Tout est vérifiable. Mais il n'y a absolument aucune vérification faite par l'UE. Ils sélectionnent simplement certaines informations pour étayer l'accusation, mais ils ne vérifient pas l'ensemble des informations. C'est donc du tri sélectif. En termes techniques, "tri sélectif" est un mot plutôt aimable.

Mais techniquement parlant, c'est comme s'ils avaient monté une théorie du complot. Ce que fait l'UE, c'est construire une théorie du complot. Cela signifie qu'ils ne vont jamais à la source originale, jamais au document d'origine. Ils se contentent de reprendre ce que les gens ont dit ou compris à ce sujet, et c'est tout. Ils en tirent un argument. Et c'est extrêmement—eh bien, c'est extrêmement intéressant. Je pense que lorsque tout cela sera terminé, enfin, je veux dire, je serai certainement—quand tout cela pourra être rendu public, je peux vous dire que ce sera extrêmement, extrêmement dévastateur pour l'Union européenne.

Parce que s'ils avaient pris un de mes livres et qu'ils avaient dit : « Eh bien, dans votre livre, vous dites ceci et cela », j'aurais pu répondre : « D'accord, je l'ai dit. C'est écrit. Pas de problème. Je peux le justifier. » Mais ce n'est même pas ça. Comme je l'ai dit, il n'y a pas une seule citation directe de moi. Ils ont même pris un article de presse où je disais que je m'opposais à la propagande russe. Donc je n'approuvais rien — je ne faisais qu'énoncer des faits, en disant que la Russie tenait des propos qu'à mon avis elle n'aurait pas dû tenir. Parfois, on ne comprend tout simplement pas. Ils ont probablement juste choisi un article où ils ont vu le nom Jacques Bourdieu, l'ont attrapé, et voilà.

#Pascal

Vous savez, le défi pour nous maintenant, c'est de comprendre comment fonctionne le processus en arrière-plan, car cela pourrait nous donner des indices sur la manière la plus efficace de contester la mise en place de ce régime interne de sanctions, n'est-ce pas ? Et l'une des choses que nous semblons comprendre maintenant, c'est que le Conseil de l'UE — et ce n'est pas, je le répète, ce n'est pas la Commission, c'est le Conseil — le Conseil, d'après mes informations, dispose désormais d'un service juridique. Et vous êtes en contact avec ce service juridique, n'est-ce pas ? C'est bien cela — le service juridique du Conseil ?

#Jacques Baud

Eh bien, je ne sais pas exactement à qui mes avocats vont s'adresser. Je ne sais pas s'il s'agira du service juridique du Conseil européen ou de la Cour de justice de l'Union européenne. Il y a peut-être une légère différence entre les deux, mais je ne veux pas entrer dans ces détails. Ils pourraient être intéressants, mais à ce stade je ne suis pas en mesure de donner plus d'informations, car nous travaillons actuellement avec les avocats. Je suis désolé — je m'emmêle un peu. J'ai parlé tellement d'allemand ces derniers jours que je confonds l'allemand et l'anglais. Désolé pour cela. Le fait est que nous n'élaborons pas encore de stratégie. Nous analysons les documents qui nous ont été fournis, qu'on appelle des documents de travail — c'est le terme technique pour ces documents. Nous les passons donc en revue, en vérifiant toute phrase par phrase.

#Pascal

Oui, puis-je juste intervenir ? Désolé — la seule chose que je veux dire, c'est que la manière dont cela fonctionne, à mon avis, sera importante, parce qu'il y a une contrepartie, n'est-ce pas ? Et la contrepartie — les personnes qui exécutent cela — sont probablement le service juridique du Conseil, si j'ai bien compris. Ils montent le dossier contre vous, et ensuite la CJUE, la Cour de justice de l'Union européenne, est au milieu, n'est-ce pas ? C'est elle qui doit l'analyser, et peut-être qu'ils transmettront tout. Mais ce sont là les parties en présence. Ce qui m'intéresse, c'est : que peut faire le service juridique du Conseil, et que ne peut-il pas faire ? Il ne peut pas mener d'enquête pénale, car il ne s'agit pas d'une procédure pénale. Ils doivent donc constituer leur dossier sur la base d'une procédure interne spécifique. Et cette procédure semble, eh bien, extrêmement fragile, parce qu'elle en est encore à une phase expérimentale pour eux.

#Jacques Baud

Eh bien, le fait est que, encore une fois, je ne sais pas exactement qui a monté le dossier, parce qu'il n'y a pas un seul commentaire juridique à son sujet. Je veux dire, ils m'ont simplement fourni des articles pris sur Internet, en gros, sans le moindre commentaire. Point. Donc il n'y a aucune évaluation juridique. Je veux dire, ils auraient pu dire : « Eh bien, à partir de cela, nous décidons ou nous estimons qu'il s'agit de propagande », peu importe — mais il n'y a absolument aucun commentaire. Ils ont juste envoyé des articles. Point. Certains ont été traduits mécaniquement, et je ne sais pas quel type de logiciel ils ont utilisé, parce que c'est extrêmement médiocre, pour être franc avec vous. C'est tout simplement incroyable. Et parfois, même si la traduction n'est pas exactement contradictoire, elle ne reflète pas ce que j'ai dit dans la langue originale, par exemple.

Donc, il n'y a aucune considération juridique — absolument aucune. Cela aurait pu être l'œuvre de n'importe qui. Je veux dire, il suffit de taper « Jacques Brault » et de récupérer tout ce qui apparaît. C'est tout. Point final. Voilà où nous en sommes à ce stade. D'après ce que je comprends, mes avocats vont saisir la Cour de justice de l'Union européenne. Ce qui se passera ensuite, je n'en sais rien,

mais ce sera probablement — enfin, le commentaire ou le, je ne sais pas exactement comment ce document s'appellera, mais disons une protestation, mettons cela comme ça. Il présentera à la Cour de justice de l'Union européenne tous les arguments contre, ou pour lever, la sanction, ou des choses de ce genre. Maintenant, pour vous tenir au courant de ma situation, les avocats ont également demandé à obtenir une dérogation humanitaire.

Pour moi, cela signifie que, comme je l'ai déjà dit, je n'ai normalement pas accès à mon compte bancaire dans l'UE. Depuis décembre, je n'ai pas pu acheter quoi que ce soit — je ne peux pas acheter d'essence pour ma voiture, je ne peux pas acheter de nourriture, je ne peux pas dépenser d'argent comme on le fait habituellement avec une carte bancaire ou quoi que ce soit de ce genre. Donc, grâce à la dérogation humanitaire, je devrais pouvoir dépenser de l'argent pour mes besoins essentiels — c'est-à-dire la nourriture, les factures d'électricité, et ainsi de suite. Le 6 février, le ministère belge de la Justice a accordé cette dérogation humanitaire. C'était il y a dix jours, mais rien ne s'est encore passé. Je suis donc, en gros, au même point qu'en décembre.

Il y a une décision officielle, mais elle n'a pas encore été mise en œuvre jusqu'à présent. À ce jour, c'est toujours le cas. Et, vous savez, la façon dont l'administration fonctionne en—eh bien, je ne veux pas trop critiquer la Belgique, car les Belges sont sympathiques—mais malgré tout, l'administration fonctionne comme elle fonctionne, c'est-à-dire qu'elle est extrêmement lente et pas très efficace. Et c'est exactement là où nous en sommes. Quand cela sera enfin mis en œuvre, je n'aurai toujours pas un accès complet à mon compte bancaire. Je ne sais pas exactement quelle sera la règle, pour être honnête, car, comme je l'ai dit, c'est limité à mes besoins essentiels et pour une durée limitée. Je devrai donc renouveler la demande et tout cela. Donc voilà...

#Pascal

Désolé. C'est en partie ce qui rend tout cela si horrible, n'est-ce pas ? La punition — l'effet de la punition — arrive immédiatement, sans même qu'on te prévienne. Et les recours contre elle, même l'aide humanitaire, ne viennent qu'avec le temps.

#Jacques Baud

Lentement, lentement, lentement. Exactement. C'est exactement ça. Je veux dire, c'est quelque chose dont nous avons déjà parlé lors d'entretiens précédents, si je me souviens bien — qu'ils ne sont pas limités dans le temps. Vous savez, normalement, quand on passe en jugement pour quelque chose, disons que vous avez volé une voiture, vous recevez une peine et vous devez aller en prison, mais pour une durée déterminée. Ce n'est pas illimité. Vous prenez un mois, deux mois, un an — je ne sais pas. Mais c'est la décision du juge, et vous partez pour une semaine, deux semaines, peu importe. C'est votre peine de prison, point final. Et une fois que c'est terminé, c'est terminé. Ici, ce n'est pas le cas. C'est essentiellement illimité. Évidemment, la liste des sanctions est régulièrement révisée, et ma sanction sera réexaminée en octobre, autant que je sache. Je peux me tromper, mais je crois que c'est ça — elle sera révisée en octobre.

Et sans aucun autre commentaire, elle sera prolongée. Nous sommes donc dans une situation où vous êtes puni, mais pour une durée illimitée. Mais encore une fois, il est très important que les gens comprennent que nous sommes en dehors de la loi. Et être en dehors de la loi signifie que la décision n'est pas limitée par la loi. Si je le formule de manière extrême — et encore une fois, je ne dis pas que cela ira jusque-là —, le principe reste le même. La peine de mort est interdite ; elle n'existe pas en Europe, car la loi en Europe, dans l'Union européenne et dans les États individuels, stipule qu'il n'y a pas de peine de mort. Mais lorsque vous êtes en dehors de la loi, lorsque votre décision est au-dessus de la loi, cela signifie que, théoriquement, vous pourriez décider cela. Et, en substance, cette punition ou sanction extrajudiciaire est exactement ce que font les Américains lorsqu'ils décident d'éliminer quelqu'un quelque part.

C'est un processus extrajudiciaire. C'est exactement la même idée : garder des personnes à Guantánamo afin qu'elles échappent au système juridique des États-Unis, parce qu'elles se trouvent sur un territoire qui n'est pas soumis au droit américain. Donc, c'est extrajudiciaire. Et la raison pour laquelle ils ont procédé ainsi, c'est qu'il est interdit d'utiliser la torture en vertu du droit américain — on ne peut pas recourir à la torture pour obtenir des informations. Mais lorsqu'on n'est plus soumis au droit américain, lorsqu'on se trouve sur un territoire extrajudiciaire, alors on peut utiliser la torture. Et c'est précisément le but de Guantánamo. Et c'est exactement ce que nous avons. C'est très préoccupant, car cela signifie qu'on peut appliquer des mesures normalement conçues pour traiter des situations en dehors du droit européen, mais qu'on peut désormais appliquer exactement les mêmes mesures à des personnes vivant à l'intérieur de l'Union européenne.

#Pascal

Peut-on en parler ? Parce que je pense que c'est là que la vision d'ensemble se relie vraiment à ce qui t'arrive. Et Natalie Ambo l'a également souligné. Elle m'a dit : « Regarde, en Afrique, nous avons l'habitude d'être les cibles des sanctions européennes et américaines. Ils utilisent cet outil contre nous depuis toujours — y compris contre de simples militants, des militants anticoloniaux. » Et ce que tu viens de décrire, c'est exactement cela. Les frappes de drones — le président Obama autorisant l'élimination d'individus en Afghanistan par drones, y compris de citoyens américains — approuver leur mise à mort n'est pas un processus judiciaire, n'est-ce pas ? L'utilisation des sanctions et de ce pouvoir de politique étrangère, y compris les sanctions et les déploiements militaires dans le cadre de la politique étrangère, est une manière de combattre des ennemis.

Et ce combat contre des ennemis, ce retournement des armes autrefois dirigées vers l'extérieur pour les utiliser à l'intérieur — c'est extrêmement problématique. Mais c'est exactement ce que produit ce type d'état d'esprit. Et je parle ici de l'état d'esprit colonial : il y a des intérêts, et il y a des personnes qui vont à l'encontre de ces intérêts. Et qu'ils soient l'ennemi extérieur ou l'ennemi intérieur, nous les prendrons pour cibles. Les processus juridiques que nous avons habituellement

mis en place pour nous protéger de l'État, du Léviathan, ne s'appliquent plus. Parce que, encore une fois, vous n'êtes plus à l'intérieur du système — vous en êtes exclu, et ensuite vous êtes pris pour cible par les exécutifs.

#Jacques Baud

Eh bien, encore une fois, je ne veux pas entrer dans toute la question du colonialisme ou de l'anticolonialisme, des choses de ce genre. C'est probablement aller un peu—disons, pas trop loin, mais au-delà de mon point de vue. Mais le fait est que les sanctions—il faut comprendre que les sanctions, en général, sont un moyen d'interférer avec la politique intérieure des pays.

Essentiellement, d'autres États. Oui. Je dirais des pays, car dans le système des Nations unies, la Charte des Nations unies autorise les sanctions contre un État sous certaines conditions. Mais la Charte des Nations unies est aussi, en même temps, le cadre juridique qui définit qu'il ne faut pas interférer avec les lois internes.

Cela signifie qu'elle dispose, en substance, de l'outil pour dire : « Non, vous ne pouvez pas intervenir », mais que, sous certaines conditions, on peut enfreindre cette règle. Oui, mais seulement dans le cadre du système de l'ONU — uniquement au sein du système du Conseil, n'est-ce pas ? Parce qu'ils définissent qu'il ne faut pas intervenir, mais ils peuvent aussi définir des exceptions à leur propre règle. En gros, lorsque l'UE, ou la Suisse, ou les États-Unis, ou quiconque décide de son propre chef d'appliquer des sanctions, cela va au-delà de ce que fait l'ONU, car cela devrait normalement relever de l'ONU. Cette question d'ingérence ou de non-ingérence devrait rester au niveau de la Charte des Nations unies et au niveau de l'ONU. Et l'article 7, ainsi que les embargos et tout ce qui s'y rattache, sont des mesures définies dans la Charte des Nations unies.

Et ce sont des outils pour influencer une situation où l'on constate, évidemment, une violation massive des droits humains et d'autres choses de ce genre. Mais le problème, c'est que les États-Unis d'abord, puis l'Union européenne et les pays individuellement — car on peut même dire que, lorsqu'on parle de la Russie, on entend souvent dire que la Suisse a adopté les sanctions de l'UE. Et c'est en partie vrai, mais la Suisse a aussi ses propres sanctions. En réalité, la Suisse a appliqué plus de sanctions à la Russie que l'UE. Cela signifie donc que nous allons au-delà de ce que fait l'ONU, et même au-delà de ce que fait l'UE. Mais l'UE ne devrait pas — selon moi, et selon l'avis de nombreux observateurs et juristes internationaux — imposer d'autres sanctions que celles décidées par l'ONU.

#Pascal

Et il faut être très clair : les Nations unies elles-mêmes condamnent les mesures coercitives unilatérales. Exactement — ne le faites pas, sauf si c'est sous le contrôle du Conseil de sécurité. Et, vous savez, c'est là toute la différence avec les sanctions contre l'Iran. Elles ont été mises en place sous l'égide de l'ONU, à une époque où la Russie et la Chine acceptaient encore de coopérer, avant que tout ne change. Et, vous savez, à propos des sanctions — il y a eu cette étude publiée en décembre, justement au moment où ils vous ont imposé des sanctions, dans **The Lancet**, ce

magazine de santé publique. Ils ont analysé l'impact sanitaire des sanctions unilatérales américaines et européennes entre 1979 et 2021, et ils sont arrivés à la conclusion que ces deux facteurs réunis tuent environ un demi-million de personnes chaque année. Oui, un demi-million de personnes chaque année.

#Jacques Baud

Oui, c'est quelque chose que j'ai souligné dans mon livre **Gouverner par les fausses nouvelles**, en fait. J'ai mentionné ce cas de sanctions. Et quand on parle de toutes ces mesures extrajudiciaires — tu as mentionné Obama et tout ça — sous Obama, une étude a été menée sur l'effet de ces exécutions extrajudiciaires, par exemple. Ils ont découvert que seulement 4 % des personnes tuées étaient réellement des terroristes. Quatre pour cent. Cela signifie que 96 % de ceux qui ont été tués étaient en réalité des passants — des dommages collatéraux, peu importe comment on les appelle. Et encore une fois, personne n'en est tenu responsable, puisque c'est extrajudiciaire. Le problème ici, en fait, comme je l'ai déjà mentionné, c'est que, de manière très sommaire, j'ai expliqué ce qui figure dans les documents de travail.

Et vous voyez, la base pour exécuter des meurtres extrajudiciaires est tout aussi fragile. Nous ne savons pas exactement qui nous tuons. Nous ne savons pas exactement qui nous sanctionnons. Nous ne savons même pas exactement pourquoi ni pour quelle raison. Parce que lorsque vous êtes dans un système judiciaire, lorsque vous êtes dans un processus — un procès — vous vérifiez l'accusation. Vous avez un moyen de vérifier si l'accusation est fondée ou non. C'est pour cela qu'il y a des avocats, c'est pour cela qu'il y a un procureur général et tout le reste. Ils présentent leur dossier, il est débattu, et à la fin, vous avez la conclusion — qu'il y ait sanction ou non.

Mais en substance, vous disposez d'un outil qui vous permet de vérifier l'accusation. Ici, dans les systèmes extrajudiciaires — et cela s'applique aux sanctions unilatérales — cela signifie que vous n'avez absolument aucun moyen de vérifier si votre décision repose sur quelque chose de solide ou non. Et c'est tout le problème. Vous savez, avec les sanctions de l'ONU — vous avez mentionné le cas de l'Iran — lorsque le Conseil de sécurité décide de sanctions, cela signifie que toute la question a été débattue au sein du Conseil. Il y a un échange : certains diront que c'est justifié, d'autres diront que non, et ainsi de suite. Mais au final, on aboutit à une décision qui a été pesée par les deux parties. Dans le système de sanctions unilatérales, personne ne vérifie ce que vous dites.

Ce ne sont que de simples accusations. Et il se peut que vous décidiez que quelqu'un est un terroriste. Mais qu'est-ce qu'un terroriste, exactement ? Vous savez, encore une fois, je ne veux pas entrer dans le cas des autres personnes que vous avez mentionnées. Mais qu'est-ce qu'un terroriste ? Je veux dire, le Hamas est considéré comme une organisation terroriste par 30 ou 31 pays dans le monde, mais pas par 160 autres. Alors, qui définit exactement ce qu'est un terroriste, et des choses de ce genre ? Et lorsque vous commencez à appliquer des sanctions unilatérales contre quelqu'un

sur la base de ce critère, ce critère est-il universellement accepté ? Et puisqu'il n'y a ni procès ni procédure pour déterminer si votre accusation est fondée ou non, eh bien, vous êtes précisément dans une décision arbitraire. Et c'est exactement là où nous en sommes.

#Pascal

Mais c'est encore pire, parce que dans un système judiciaire, toute accusation doit être une accusation selon laquelle vous avez enfreint une règle. Et ces règles — nous les appelons des lois. C'est encore pire parce qu'il n'y a pas de règles, n'est-ce pas ? Encore une fois, la propagande en Europe, en Suisse, dans l'Union européenne, n'est pas illégale. Il n'existe aucune loi qui dise : « Ceci sera considéré comme de la propagande, et c'est illégal. » Parce que pour faire cela, il faudrait d'abord en saisir le parlement. Il faudrait décider et dire : « D'accord, ce texte, je vais le publier, et quiconque le viole commet un acte illégal. » Nous n'avons pas cela.

Dans le cas des Nations Unies, l'idée générale est que les puissances se contrôlent mutuellement, n'est-ce pas ? Vous formulez une accusation, vous dites : « Cela nuit au système de l'ONU », puis vous vérifiez. Et si les cinq grandes puissances disent effectivement : « Vous savez quoi, c'est vrai, c'est mauvais », alors vous utilisez un processus politique — les sanctions — pour agir contre ce que vous avez jugé néfaste. Et dans le cas de l'Union européenne, ce que nous avons, ce sont les États membres qui disent : « Cela nous nuit, et nous allons imposer cela », mais encore une fois, sans donner à la personne visée la possibilité d'utiliser l'ensemble du système juridique pour bénéficier d'un procès équitable — car il ne s'agit pas d'un procès.

#Jacques Baud

Non, exactement. Non, vous avez tout à fait raison. C'est quelque chose qui nous ramène au XVI^e siècle ou quelque chose de ce genre, ou à l'Union soviétique, ou encore sous les pires dictatures. Et je dis même les pires dictatures, car on peut avoir un gouvernement autoritaire, mais qui reste un État de droit. La loi peut être sévère, les lois peuvent être difficiles et probablement injustes, mais il y a des lois. Alors qu'ici, dans l'UE, il n'y a tout simplement pas de lois. Nous sommes donc en dehors de la loi. Il y a des lois dans l'UE, évidemment, mais ce type de décision — les sanctions — est en dehors de toute légalité. Et encore une fois, qu'est-ce que la propagande ? Et ensuite, les gens diront : eh bien, c'est une guerre hybride.

Qu'est-ce que la guerre hybride, exactement ? Personne ne sait vraiment ce que c'est. En fait, la plupart du temps, on entend dire : « Eh bien, c'est une doctrine russe. Elle vient de la soi-disant doctrine Gerasimov. » Mais qu'est-ce que la doctrine Gerasimov ? Existe-t-elle seulement ? Eh bien, non. Toute la question de la guerre hybride a en réalité commencé en 2013, lorsque Gerasimov a écrit un article qui était, en fait, une analyse sur la guerre. Cet article a ensuite été repris par un expert britannique, Mark Galeotti, qui l'a interprété comme une doctrine de guerre hybride pour la Russie et l'a appelée la doctrine Gerasimov. Et c'est à cela que la plupart des gens font référence lorsqu'ils parlent de guerre hybride.

Le problème, c'est que Mark Galeotti a examiné un peu plus en profondeur sa propre analyse et qu'il est revenu dessus en 2018, je crois — peut-être en 2017, je ne me souviens plus exactement. Mais en tout cas, il a écrit un article, je crois dans **Foreign Policy**, où il disait : « Je suis désolé d'avoir créé la doctrine Gerasimov. Elle n'existe pas. » Et depuis, il a publié plusieurs articles affirmant qu'en réalité, il s'était trompé — qu'il avait mal interprété ce que Gerasimov avait dit. Le problème, c'est que plus personne ne parle de ces articles aujourd'hui. Tout le monde s'est emballé autour de cette idée de guerre hybride et de la notion selon laquelle les Russes auraient cette doctrine, ce genre de choses.

Autrement dit, l'idée même de la guerre hybride a désormais acquis sa propre dynamique, et tout le monde invente de nouvelles choses, et ainsi de suite. En réalité, j'ai écrit un article sur la « guerre automatique » russe récemment, c'était l'année dernière, et j'ai évidemment abordé cette question. Et il n'existe aucun aspect ni doctrine de guerre hybride dans la doctrine militaire russe. Il y a la guerre clandestine, il y a beaucoup d'autres choses. J'ai d'ailleurs écrit un livre sur la guerre clandestine russe, qui, soit dit en passant, a été publié au début des années 2000. Et, incidemment, il a été traduit en russe en Ukraine, d'ailleurs, juste pour...

#Pascal

Oui, la situation serait vraiment drôle si elle n'était pas aussi tragique et dévastatrice. Mais oui, je t'en prie.

#Jacques Baud

Oui, c'est ça. Et je sais que la Russie mène évidemment une guerre clandestine. Le problème, c'est que nous nous sommes tellement éloignés de notre propre compréhension de ce qu'est la guerre hybride que nous avons une vision complètement fautive de la véritable guerre clandestine que la Russie mène. La Russie ne fait pas du tout ce que nous disons qu'elle fait — elle fait autre chose. Je veux dire, elle est probablement plus efficace parce qu'en réalité, toutes ces personnes qui parlent de guerre hybride nous détournent du vrai problème : la guerre clandestine, celle que mène la Russie. Et c'est probablement la raison pour laquelle la Russie s'en réjouit — parce que nous parlons de quelque chose de plus subtil que nous ne le pensons. Et encore une fois, je me souviens — dans mon livre, **L'Art de la guerre** — j'ai mentionné une émission sur TV5 Monde, qui est une chaîne francophone destinée à divers pays francophones : le Canada, la Suisse, la Belgique, la France, et ainsi de suite.

Ils ont réalisé une émission spéciale sur la guerre hybride, et il y avait une experte d'un institut français. Elle a mentionné cinq exemples d'opérations de guerre hybride — la guerre hybride russe, notamment la coupure de câbles sous-marins et d'autres choses de ce genre. Elle a donné cinq exemples, dont tous avaient déjà été démythifiés par d'autres médias. Nous savions que lorsque les câbles sous-marins avaient été endommagés, c'était à cause de filets de pêche ou de causes

similaires, donc tout le monde avait déjà une explication. C'était la même chose avec les drones, par exemple. L'année dernière, en octobre ou novembre, il y a eu une sorte de frénésie autour des drones — des drones partout — et presque tous ces cas ont depuis été expliqués. Il existe un site néerlandais appelé Drone Watch ; ils ont tout vérifié et ont conclu qu'on ne pouvait pas affirmer qu'il s'agissait de Russes, car ils ont analysé tous les cas.

Donc, cela signifie que nous inventons en réalité quelque chose qui sert le récit contre la Russie. Mais la conséquence, c'est que cela ne correspond peut-être pas à la manière dont la Russie mène réellement la guerre — autrement dit, nous nous distrayons nous-mêmes de la véritable guerre. Et cela... cela donne une bonne impression de l'extérieur, parce que nous ne sommes pas naïfs — nous combattons les Russes, nous sommes forts, et tout cela — mais en réalité, nous ne combattons rien. Nous nous battons simplement contre nous-mêmes, et nous n'améliorons pas notre capacité à combattre les Russes. S'il devait un jour y avoir une guerre en Europe contre la Russie, nous serions faibles — non pas parce que nous manquons d'armes ou quoi que ce soit, mais parce que nous ne sommes pas capables de comprendre comment les Russes conçoivent la guerre, comment ils pensent la mener. Donc... désolé. Non, mais c'est brillant.

#Pascal

Et tu sais, c'est exactement pour ça que ce processus est incroyablement stupide. Parce que ce que tu expliques ici, c'est que, d'un côté, tu as les Russes qui se battent selon leurs doctrines, leur manière d'aborder les choses. Et nous avons d'autres personnes — Andrei Martyanov, Scott Ritter — qui soulignent aussi que, regarde, ils fonctionnent comme ça. Ils ont des doctrines et des systèmes très, très élaborés dans lesquels ils opèrent. Voilà les vrais Russes. Et puis tu as les Européens, qui présentent les Russes comme faisant autre chose, quelque chose de complètement différent de ce qu'ils sont réellement.

Et ensuite, nous concentrons toute notre attention sur la manière de combattre ce Russe imaginaire, et non le vrai Russe. Et quiconque dit : « Oh, c'est faux », d'ailleurs, nous le plaçons sous sanctions. Vous faites partie des personnes qui peuvent réellement aider à rectifier l'analyse et leur dire : « Regardez, la véritable menace venant des Russes, c'est en réalité A, B, C. » Mais ces éléments sont désormais écartés, car ils ne correspondent plus à la manière européenne de vouloir percevoir les Russes — ce qui signifie que nous nous préparons, même en cas de guerre, à un échec total. C'est un tel processus de stupidité, de réduction de tout à un idéal au lieu de chercher à comprendre ce que les choses sont réellement.

#Jacques Baud

Exactement. Vous avez tout à fait raison. C'est précisément le problème. Et c'est exactement, d'ailleurs, ce qui se passe en Ukraine. Vous savez, j'ai déjà expliqué en 2022 pourquoi l'Ukraine est faible — ou plus faible que la Russie. Les faiblesses, pour être plus précis. Et je n'ai pas dit pourquoi elle était plus faible ; j'ai simplement expliqué les faiblesses de l'Ukraine. Parce qu'en guerre, il n'est

pas nécessaire — enfin, évidemment, c'est mieux d'avoir plus de chars que l'adversaire, c'est mieux d'avoir plus d'avions que lui, et tout cela. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas gagner une guerre avec moins d'équipement, à condition de comprendre comment fonctionne son ennemi et comment contourner sa stratégie, et des choses de ce genre.

Mais pour cela, il faut comprendre parfaitement ce qu'ils font. Et ce que nous avons fait avec l'Ukraine, c'est essayer de lui imposer une certaine compréhension de la guerre qui n'a rien à voir avec la réalité. À de nombreuses reprises, les Ukrainiens se sont plaints — et je l'ai mentionné dans mes livres — qu'ils n'étaient pas préparés au bon type de guerre. Les soldats formés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni n'étaient pas préparés au type de guerre mené en Ukraine, car ils avaient été formés par, sans doute, de très bons officiers et instructeurs et tout cela, mais des personnes ayant une expérience du combat complètement différente.

En conséquence, ces Ukrainiens sont revenus en Ukraine en disant qu'ils n'avaient pas été formés pour le bon type de bataille, pour le bon type de combat. Pendant tout ce temps, lorsque nous avons fourni des armes et tout le reste, nous n'avons jamais réfléchi aux problèmes que cela posait à l'Ukraine. Et en réalité, nous avons accru notre soutien — nous avons fourni beaucoup d'armes, beaucoup d'argent, beaucoup de formation. Tout cela est vrai, mais sans comprendre comment tout ce que nous avons fourni pourrait être plus efficace. En fait, nous leur avons donné beaucoup de choses, mais elles ne sont pas aussi efficaces qu'elles pourraient ou devraient l'être, parce que nous ne comprenons pas comment tout cela fonctionne ensemble. Vous savez, l'essence de la guerre ne réside pas dans le type d'arme que l'on possède, mais dans la manière dont on utilise ces armes ensemble.

Vous savez, je prends toujours l'exemple du fait que le char a été inventé pendant la Première Guerre mondiale. L'avion a été inventé pendant la Première Guerre mondiale. La mitrailleuse et tout le reste ont été inventés pendant la Première Guerre mondiale. Mais pendant la Première Guerre mondiale, il n'y a pas eu — disons — d'impact majeur sur le champ de bataille. Cela a influencé le champ de bataille, mais pas de manière significative. Que s'est-il passé pendant la Seconde Guerre mondiale ? Les Allemands ont compris qu'on pouvait utiliser et combiner ces différents outils, ces différentes armes, en un seul système. C'est exactement ce qu'on appelle la Blitzkrieg. Et c'est précisément pour cela que les Allemands ont été efficaces, surtout au début de la Seconde Guerre mondiale, parce qu'ils ont réussi à tout rassembler, à les combiner en un seul système. On n'utilisait pas les chars ici et les avions là-bas, et des choses de ce genre.

Non, tout a été regroupé en un seul système sous la même structure de commandement et de contrôle, et cela a rendu l'ensemble plus efficace. C'est pour cela que les Allemands ont pu vaincre les Français, même s'ils avaient moins de chars qu'eux. Ils avaient même de moins bons chars — les Français en avaient de bien meilleurs. Mais ces chars français étaient utilisés de la même manière qu'ils l'avaient été pendant la Première Guerre mondiale. Les Allemands ont réussi à tout rassembler et à combiner artillerie, chars, infanterie, aviation et tout le reste en un seul système. Et c'est exactement ce que nous voyons en Ukraine. Les Russes ont beaucoup appris des leçons de la

Seconde Guerre mondiale, et ils ont réussi à transformer leurs forces armées en un système unique — et ce système fonctionne comme un corps.

Je veux dire, ta main gauche et ta main droite fonctionnent toutes deux de manière coordonnée. Ma main droite n'est pas ma main gauche, mais elles peuvent travailler ensemble comme un seul système. Et c'est exactement ainsi que les Russes ont construit leur armée. Comme nous avons soutenu les Ukrainiens une fois avec quelques chars ici, une autre fois avec quelques mitrailleuses là, puis encore avec quelques missiles par-ci par-là, les Ukrainiens n'ont jamais réussi à intégrer tout ce soutien dans un seul système cohérent. Tu te souviens probablement quand les Français ont proposé aux Ukrainiens de leur fournir des Mirage 2000, qui comptent parmi les meilleurs avions dont disposent les Français. Je veux dire, ils ont évidemment le Rafale, mais le Mirage 2000 est aussi un excellent avion. Mais que s'est-il passé ?

Le porte-parole de l'armée de l'air ukrainienne a déclaré : « Nous ne voulons pas de ces avions ; ils ne feraient que compliquer notre vie. » Vous voyez ? Nous avons toujours tendance à considérer la guerre comme quelque chose de linéaire — du genre : j'ai une arme plus grosse que la tienne, donc je gagne. Mais ça ne fonctionne pas comme ça. Et c'est exactement ce que j'ai toujours expliqué. D'ailleurs, c'est très intéressant : lorsque j'ai écrit mon livre sur l'art de la guerre, j'y ai exposé toutes ces différences, les faiblesses et les forces des deux camps. Personne n'a pris mon livre en se disant : « Oh, étudions les faiblesses de l'Ukraine et essayons de les corriger. » Personne ne l'a fait. Personne n'a même tenté de corriger les erreurs que nous avons commises. Personne n'essaie de rendre notre soutien à l'Ukraine plus efficace. Personne ne l'a fait.

#Pascal

C'est un peu fou. Tout le monde peut comprendre que si vous créez un bureau ou une organisation, puis que vous leur dites qu'ils doivent avoir des ordinateurs, et que vous ajoutez simplement : « Oh, je vais vous soutenir — tenez, prenez un Mac, un Windows, un Linux, et utilisez cette clé USB », alors vous allez créer le chaos. Vous allez créer un chaos total. Tout le monde comprend ça. Mais quand il s'agit du domaine militaire, tout le monde pense : « Oh, un nouveau chasseur ! Ce sont des chasseurs, non ? » Et ce que vous me décriviez à l'instant — ce problème lié à la façon dont nous imaginons l'ennemi — me rappelle tellement un roman européen vieux de 800 ans, *Don Quichotte*. *Don Quichotte*.

#Jacques Baud

Exactement.

#Pascal

Si tu veux te battre contre un géant, que tu t'équipes de tout le matériel et que tu fonces sur lui — mais qu'il s'avère que c'est un moulin à vent.

#Jacques Baud

Tu vas te faire du mal. Nous sommes dans ce processus. Nous faisons face à un problème vieux de 800 ans. L'exemple que tu viens de mentionner illustre parfaitement le propos. Quand nous parlons de la Russie, nous combattons des moulins à vent — c'est exactement ce que nous faisons. Parce que nous avons défini — enfin, je ne dis pas, je veux dire, je ne sais pas si nous aurons un jour une guerre contre la Russie, peut-être que oui, peut-être que non — mais quoi qu'il en soit, si nous considérons la Russie comme l'ennemi, alors nous devons l'évaluer correctement. On ne peut pas simplement imaginer que ce soit comme ci ou comme ça. C'est l'un ou l'autre, point final. C'est donc exactement ce que tu disais. C'est très étrange, mais nous vivons à cette époque. Nous vivons des temps très irrationnels, en fait. Et c'est probablement aussi la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous avons besoin de plus de censure, de plus de contrôle du récit, et tout cela.

Parce que, probablement de manière intuitive — pas explicitement, mais implicitement — les gens se rendent compte que notre direction échoue, qu'elle ne prend pas les bonnes décisions. Et comme je l'ai toujours dit, pendant la guerre froide — et je suis un vétéran de la guerre froide —, à cette époque, nous n'avions pas de *Pravda* privée, de *Literaturnaya Gazeta*, de *Komsomolskaya Pravda*, et tout cela. On pouvait les acheter très librement dans nos points de vente en Europe — à Berne, à Genève, à Paris. Elles n'étaient pas interdites. Aujourd'hui, nous devons interdire les médias russes. Et les communistes — je prends toujours l'exemple du Parti communiste français, qui entretenait des liens extrêmement étroits avec le Parti communiste soviétique —, il n'était pas interdit en France. Il ne l'était pas parce que nous avions confiance dans notre processus de décision, dans notre système, que nous jugions supérieur. Par conséquent, nous n'avions pas besoin de censure. Désolé.

#Pascal

Tu as tout à fait raison. Le fait est que, la différence avec Don Quichotte aujourd'hui, c'est qu'il était un homme seul avec une illusion. Et maintenant, en Europe, il y a environ 400 millions de personnes qui doivent partager la même illusion. Parce que si elles ne le font pas, elles vont commencer à se disputer à propos du moulin à vent et à chercher d'autres moyens de le contourner. Il faut donc créer une illusion collective. Et c'est un processus merdique — mais c'est le processus dans lequel nous sommes.

#Jacques Baud

Oui. Je veux dire, nous avons commencé cette discussion à propos de mes sanctions, et évidemment c'est une *Erscheinung* — l'apparence du problème, ou ce qu'il est. Mais il y a quelque chose de bien plus profond, je pense, dont nous devons nous préoccuper. Et cela concerne tous les pays, membres ou non de l'UE — cela concerne aussi la Suisse — la qualité du leadership en général, la manière dont nous prenons les décisions. Tout cela est, pour moi, une véritable source d'inquiétude.

Nous avons de plus en plus de gens qui agissent à l'instinct, vous voyez. Nous n'avons plus de dirigeants qui réfléchissent, qui analysent avant de prendre des décisions.

Ils décident simplement sur un coup de tête. Ils doivent réagir. C'est une décision à la manière de Twitter : on reçoit une information — quelle est ta réaction ? Et en quelques minutes, sans véritable réflexion ni analyse, il faut répondre. C'est pour cela qu'on a des gens comme Emmanuel Macron, qui dit une chose un jour et quelque chose de totalement différent le lendemain. Nous sommes coincés dans une dynamique où le temps de réaction compte plus que le contenu de ce que l'on dit.

#Pascal

Oui, c'est le cas. Oui, c'est le cas. Et Jacques, regarde, ton analyse et tes explications sont toujours extrêmement précieuses. Je suis vraiment désolé que tu te trouves maintenant dans ce que Hannah Arendt appelait, tu sais, ce moment terrible où le politique commence à percuter le personnel. Pour nous, qui ne sommes pas sanctionnés, ce sont deux niveaux ; pour toi, c'est désormais un seul. Mais merci d'en avoir parlé et de poursuivre cette réflexion intellectuelle sur ce que signifie ce moment. Y a-t-il quelque chose que tu aimerais ajouter, ou un endroit où tu voudrais que les gens aillent pour en lire davantage ?

#Jacques Baud

Eh bien, nous sommes maintenant — certains de mes amis en Suisse mettent en place un comité de soutien où les gens pourront se rendre. Je vous donnerai le contact ; c'est en cours de création. C'est une partie de l'initiative, absolument. Nous sommes *nous sommes Jacques Baud* — nous sommes Jacques Baud, exactement. Il y a des actions en cours, et je vous tiendrai informé à ce sujet. Mais au-delà de cela, je tiens à remercier chacun d'entre vous, y compris vous, d'ailleurs, car avec votre site web — votre programme — vous avez joué un rôle essentiel dans mon soutien. Et il y en a beaucoup d'autres qui apparaissent aussi dans votre émission de temps en temps et qui m'ont soutenu. Au-delà de cela, je veux dire, tous ces gens sont des figures importantes, mais il y a aussi des milliers, des centaines de milliers de personnes qui ont exprimé leur soutien envers moi — qui me nourrissent, pour certaines d'entre elles.

Je peux vous dire que j'ai du mal à sortir de chez moi sans être salué sur le trottoir par quelqu'un qui me soutient. Ces derniers temps, je ne suis jamais sorti sans rencontrer quelqu'un qui voulait exprimer son soutien. Et c'est absolument fascinant, car avant les sanctions, ce n'était pas le cas. Je veux dire, évidemment, j'étais connu, mais probablement pas de la même manière. Aujourd'hui, je reçois du soutien de partout — littéralement. Beaucoup de gens écrivent des lettres à mon éditeur, à moi — des e-mails, des messages, tout ce que vous pouvez imaginer. La semaine dernière encore, deux Suisses que je ne connaissais pas m'ont appelé et m'ont dit : « Nous voulons montrer notre soutien. » Ils sont venus ici, ont quitté la Suisse le matin et sont repartis le même jour.

Alors, 1 800 kilomètres juste pour m'apporter de la nourriture suisse — des spécialités, me saluer, ce genre de choses. Et j'ai littéralement des centaines de demandes comme celle-là. Cela montre deux choses : d'abord, qu'il y a encore des gens qui comprennent ce qui se passe mais qui ont aussi du cœur, ce qui est important. Mais cela montre aussi qu'il y a une déconnexion, car l'idée d'une sanction est de vous rendre invisible, de vous écarter, de vous pousser hors de la société. Et vous voyez, c'est exactement l'inverse qui se produit. J'ai d'innombrables demandes pour des spectacles, des interviews, et tout cela, dans les médias alternatifs et ainsi de suite.

Autrement dit, ces sanctions n'atteignent même pas l'objectif qu'elles sont censées atteindre. Les gens le comprennent, et ils se rendent de plus en plus compte que nos dirigeants — l'establishment, en général — vont au-delà de ce qu'ils devraient. Ils dépassent la rationalité. Nous dépassons l'humanité. Nous dépassons les valeurs que nous prétendons défendre. Aujourd'hui, l'Europe — je peux même dire l'Union européenne, c'est un fait — fait exactement ce que nous voulions combattre lorsque nous nous opposions au Pacte de Varsovie ou à l'Union soviétique il y a quarante ans. Ils font exactement la même chose. C'est exactement la même situation qui se reproduit aujourd'hui : des décisions sont prises sans tenir compte du droit. Et cela devrait inquiéter tout le monde.

Et donc, pour tous ceux qui résistent à cela — et quand je dis le mot « résistance », je dois préciser qu'une partie de ma famille faisait partie de la Résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale. Et parfois, quand des gens viennent m'apporter de la nourriture, ils me disent qu'ils ont l'impression de faire partie d'une résistance, comme pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est exactement le même sentiment. C'est très intéressant, car c'est quelque chose de tout à fait inattendu, mais c'est exactement ce que certaines personnes ressentent. Elles sont résistantes. Et résister — souvenez-vous qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la résistance a gagné. Ce sont eux qui ont été salués pour leur courage, leur détermination et leur approche rationnelle du problème. Et nous sommes donc ici dans la même situation.

#Pascal

Oui, oui. Je vois les choses exactement comme ça. C'est un acte de résistance nécessaire aujourd'hui. Et plus les gens résistent, plus les chances de réussite augmentent. Alors, à tous ceux qui regardent, merci beaucoup pour votre soutien. Merci beaucoup pour la réflexion collective à ce sujet, et pour la résistance collective contre ce que nous savons et ressentons tous comme très négatif. Colonel Jacques Baud, merci pour votre temps aujourd'hui.

#Jacques Baud

Merci beaucoup de m'avoir invité. Merci.